



**Compte Rendu
de la CAPL
mouvement local des contrôleurs
du 7 juillet 2017**

Ordre du jour :

- Nouveau règlement intérieur de la CAPL.
- Mouvement général local des contrôleurs à effet au 01/09/2017.

Règlement intérieur

La direction a soumis au vote des représentants du personnel un nouveau règlement intérieur de la CAPL. Ce règlement insère de nouvelles modalités et notamment : la réduction du temps de préparation des élus et l'absence de remboursement des frais de déplacement pour les représentants suppléants.

Nous avons demandé s'il était possible de soumettre au débat le contenu. Les directeurs locaux ont en effet la possibilité de ne pas l'appliquer ou l'appliquer partiellement.

La direction a refusé prétextant que le directeur régional prend soin d'appliquer le règlement décidé par la direction générale.

Votes :

Pour : l'administration

Contre : CGT finances publiques, FO DGFIP, Solidaires Finances

Mouvement local

La Direction apporte les éléments suivants quant à la situation globale des emplois B dans le département :

Il existe 832 emplois de contrôleurs (841 hors temps partiel).

Suite au mouvement effectif au 01/09/2017, le tableau des emplois (TAGERFIP) fait apparaître une vacance de 20 emplois (temps partiels et départs à la retraite enregistrés au 01/03/2017 pris en compte).

Les Résidences d'Affectation Nationale (RAN) de Blaye, Libourne et d'Arcachon sont clairement en difficulté. Ainsi, à l'issue du mouvement national, 69 d'emplois B sont à pourvoir sur la RAN de Libourne; 58 postes sont pourvus à l'issue du mouvement local.

La direction explique donc la nécessité de geler des postes en raison du niveau élevé de vacances non pourvues à l'issue du projet de mouvement national afin d'éviter le sureffectif.

S'agissant du mouvement local, un agent a demandé très tardivement l'annulation d'un voeu sur sa fiche via son syndicat. La direction a donné une suite favorable à sa requête. Cela entraîne un changement d'affectation pour deux autres agents en fiscalité personnelle RAN de Bordeaux : soit un voeu mieux classé, soit aucun changement.

Nous avons demandé que les conditions et les modalités d'annulation d'une fiche de voeux soit désormais clairement précisées dans la note départementale.

Un syndicat a proposé de pouvoir consulter la liste des mesures de gestion avant de procéder au vote du mouvement local. Nous avons manifesté notre profond désaccord : les mesures de gestion relevant seulement de la décision du directeur n'ont pas vocation à être débattues en CAPL.

La direction a refusé la proposition arguant que les deux sujets « ne sont pas liés ».

Votes pour le mouvement local:

Pour : l'administration

Contre : CGT finances publiques, FO DGFIP, Solidaires Finances

Mesures de gestion

La fiche des mesures de gestion étant distribuée, les mêmes représentants du personnel ont commencé à évoquer les cas de certains agents afin de savoir s'il était possible de modifier leur affectation. Nous avons ironiquement demandé si la CAPL était terminée car certains ont encore la fâcheuse habitude d'oublier une règle inscrite dans la note :

« L'affectation des agents nommés « à la disposition du Directeur » (A.L.D) n'est pas prononcée dans le cadre du mouvement local soumis à l'avis de la CAPL, mais sur décision du

directeur dans le cadre des mesures dites « de gestion » prononcées après la publication du mouvement local et qui ont pour objet de le compléter ou de le rectifier. »

Bordeaux, le 11/07/2015

Les élus CGT en CAPL B

Chantal DUBOURG (SIP Arcachon – 05.57.72.47.43)

David BOUSSARIE (SIE Libourne – 05.57.25.44.79)



CAPL du 7 juillet 2017

MOUVEMENT LOCAL DES CONTROLEURS

A EFFET AU 01/09/2017

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Une nouvelle page de l'Histoire de France s'est écrite sous nos yeux :

jamais dans l'histoire de la République Française un président n'avait été aussi jeune lors de son élection ; un nouveau gouvernement s'est créé faisant table rase des divergences entre partis traditionnels ; de nouvelles figures émergent sur la scène politique ; un nouveau mode de gouvernance est à l'oeuvre : gouverner de manière rapide par ordonnances ;...

Dans cette dynamique, la nouvelle équipe gouvernementale va imposer... va proposer des réformes de grande ampleur afin de remettre notre chère nation dans le droit chemin : réécriture du Code du Travail, inscription de l'état d'urgence dans la Constitution, suppression de 120 000 postes de fonctionnaires, et d'un point de vue fiscal : suppression progressive de la taxe d'habitation, réforme de l'ISF, hausse de la CSG, réduction du taux d'impôt sur les sociétés,...

Une mauvaise nouvelle a toutefois assombri l'élan du gouvernement : l'audit de la Cour des Comptes publié le 29 juin a présenté une situation budgétaire catastrophique provenant d'une absence de maîtrise des dépenses publiques du précédent gouvernement ! N'écouterant que son courage, le Ministre de l'Action et des Comptes Publics annonce dans les médias le gel de la valeur du point d'indice jusqu'au moins 2018.

Le gel du point d'indice que nous avons déjà subi entre 2010 et 2016 ? Oui !

Sans compter que la Cour des Comptes ne s'arrête pas là en propositions innovantes : suppression du supplément familial de traitement, deux départs à la retraite sur trois non remplacés dans la fonction publique d'Etat et un sur trois dans la fonction publique hospitalière et la fonction publique territoriale, baisse du nombre de promotions et freins aux déroulements de carrières.

Enfin, afin que la boucle soit bouclée, le Premier Ministre nous rejoue la scène du poids insupportable de la dette publique dans son discours de politique générale du 4 juillet.

Moralité : il faut que tout change pour que rien ne change !

Et malheureusement, rien ne change au sein de notre Administration, à l'image du zèle indéfectible de la Direction Générale à démanteler méthodiquement ce qui fonctionne. « Maîtrise des dépenses », « réduction des déficits » sont les maîtres-mots inscrits comme un épitaphe.

Ce que vous appelez « réduction des déficits », la CGT finances publiques la nomme : angoisse de l'agent à ne pas perdre son poste et souci du contribuable à trouver un service de proximité lors de la départementalisation d'un service.

Ce que vous appelez « maîtrise des dépenses », la CGT finances publiques l'appelle : perte du sentiment d'un travail de qualité fourni par un agent lors de l'instauration de nouvelles pratiques pour des tâches qui deviendront répétitives et inintéressantes.

Ce que vous appelez « préservation de l'équilibre d'effectifs entre les services », la CGT finances publiques la nomme : déception d'un agent de ne pas avoir obtenu un poste en raison du gel de celui-ci.

Ce que vous appelez « hiérarchisation des coûts », la CGT finances publiques l'appelle : sentiment d'un agent de travailler de plus en plus dans l'urgence.

Bien d'autres illustrations peuvent ainsi être évoquées.

Comme la Direction aime les chiffres, en voici :

toutes catégories confondues, 1630 suppressions d'emplois pour 2017 à l'échelle nationale, 40 suppressions sur le département.

948 vacances d'emplois B à l'échelon national, 20 vacances en Gironde.

Afin de ne pas rendre sa pensée trop complexe à l'instar du Président de la République, la CGT finances publiques exige de manière claire :

- le respect du statut général des fonctionnaires, de nos statuts particuliers, de nos droits et garanties collectives ;
- l'arrêt des suppressions d'emplois à la DGFIP, la création des emplois nécessaires et le comblement immédiat des vacances d'emplois ;
- le maintien du réseau de la DGFIP, l'arrêt des restructurations et fermetures de services ;
- le maintien et le développement de nos missions dans un service public de qualité et de proximité
- l'augmentation des salaires ;
- l'abandon du prélèvement à la source ;
- une amélioration réelle et concrète des conditions de vie au travail.

Pour conclure, vous soumettez à notre approbation un nouveau règlement intérieur dans lequel le temps consacré à la préparation des dossiers diminue de façon drastique et les frais de déplacement des élus n'ayant pas voix délibérative ne sont plus remboursés, entre autres régressions.

A travers cette attaque sans précédent, c'est aux agents, à leurs droits et aux missions que la Direction Générale s'en prend aujourd'hui!

Afin de faire prendre conscience de l'iniquité de ces mesures, la CGT Finances publiques propose de délocaliser la tenue des CAPL sur un site extérieur à la direction départementale : Arcachon, Lesparre ou Langon? Le Directeur pourrait ainsi se rendre compte de la perte d'énergie et de temps que cela occasionne.

La CGT Finances Publiques, attachée au respect de la démocratie, du droit syndical et des représentants et élus des personnels, tout comme à la défense individuelle des agents dans un cadre collectif, condamne sans appel le nouveau règlement et en exige son retrait.

Les Elus CGT finances publiques